

République française

Département de Seine-et-Marne

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CROUY SUR OURCQ**

Séance du vendredi 03 octobre 2014

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 29/09/2014

Présents : 16

Votants: 18

L'an deux mille quatorze et le trois octobre à 20 heures 30 , l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maria Christine GOOSSENS,

Secrétaire de séance:
Magali FOUQUET
VERNET

Présents : Maria Christine GOOSSENS, Bruno PRZYBYL, Philippe FAIGNER, Martine GODE, Alain HOLLANDE, Michel KERGAL, Olivier NEYRAUD, Maria Margarida AUBRIOT, Christine DA SILVA, Catherine FOUCHAULT, Catherine JANSSENS, Ginette LARSONNEUR, Marc NOTARIANNI, Jean-Luc NOVAK, Delphine VANISCOTTE, Magali FOUQUET VERNET

Représentés: Monsieur Thomas GOBET par Madame Maria Christine GOOSSENS Madame Sandrine MAGLIERI par Madame Magali FOUQUET VERNET

Excusés :

Absents: Victor ETIENNE

N°Délibération : 2014_59

Objet: CHARTE REGIONALE de la BIODIVERSITE et des MILIEUX NATURELS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Ile de France a fixé, dans le cadre de sa politique de l'eau, des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement.

Ces éco-conditions fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et demandent :